CONDITIONS ET TARIFS

AU 1ER JANVIER 2027



DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES DESTINÉS AUX ENTREPRISES, PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS

Banque BCP

Prix en euros (sauf indication contraire), exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des entreprises, professionnels et associations en vigueur au 1er janvier 2027. La Banque BCP fonde sa relation avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Banque BCP. La Convention est également disponible sur le site internet de la banque.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de services ou à l'unité.

Votre agence Banque BCP se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation et des conditions du marché. Les prix sont exprimés hors taxe.(1)

Lorsque figure le sigle TVA la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1er janvier 2027).

Retrouvez l'ensemble de nos conditions tarifaires sur le site Internet :
www.banquebcp.fr (2)

RÉALISEZ VOS OPÉRATIONS À DISTANCE SUR LE SITE OU L'APPLICATION MOBILE

Depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone, et où que vous soyez dans le monde, gérez vos comptes à distance en toute sécurité ! Accédez à votre espace de banque à distance sur **www.banquebcp.fr** depuis votre ordinateur ou depuis l'application SMART ENTREPRISES sur tablette ou smartphone. L'accès à ce service est gratuit.

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.
(2) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.

Sommaire

1. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES
- Pack PRO BCP 4
- Pack ENT BCP 4
- Services bancaires de base 5

2. COMPTE COURANT
- La vie du compte 6
- Rémuneration de compte 6
- Les frais et commissions de mouvement 6
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable 6
- Les autres frais et services 7
- Les dates de valeur 7
- Les oppositions 7

3. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS
- Commission d'intervention 8
- Les incidents liés aux chèques ... 8
- Les incidents liés aux prélèvements et effets 8
- Opérations particulières 9

4. OPÉRATIONS DE PAIEMENT
- Les espèces 10
- Les chèques 10
- Les cartes de paiement 10
- Les virements 11
- Les prélèvements 12
- Les effets de commerce 13

5. ASSURANCES
- L'IARD 14
- La prévoyance 14
- La santé 14
- La retraite 14

6. BANQUE À DISTANCE ET SERVICE GESTION DE FACTURES
- Smart Entreprises 15
- Smart entreprises Comptes 15
- Service gestion de factures 15
- Sécurisation des opérations EN LIGNE (SOL) 18

7. EDI (Échange de Données Informatisées avec la banque)
- Smart Entreprises Remises 19
- Smart Entreprises EDI 19
- Autres prestations 19

8. ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE
- La monétique 20
- Les terminaux de paiement électronique (TPE) 20
- Tap to Pay 20
- Oney Proxi 20
- E-commerce 21

9. SERVICES EXTRA-BANCAIRE
- IZ e-commerce 24
- jedeclare.com 24

10. FINANCEMENT
- Financement bancaire court terme 25
- Financement des investissements 26
- Assurance des emprunteurs 27
- Cautions et garanties 27

11. INGÉNIERIE SOCIALE 29

12. PLACEMENTS FINANCIERS
- Les opérations sur compte-titres ordinaire 30
- Les droits de garde 30
- Les frais sur ordre de bourse actions/obligations /OPCVM ... 30

13. COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS ET DÉDUCTION ÉPARGNE DE PRÉCAUTION
- Compte excédent professionnel 32
- Compte à terme 32

14. OPÉRATIONS INTERNATIONALES
- Virements internationaux 33
- Le change scriptural (pour les comptes en devises) 33
- Émissions d'un virement non SEPA 33
- Les opérations d'encaissement 33

15. LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS 35

16. LES NUMÉROS UTILES 38

17. EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE 40

1. Offres groupées de services TVA

Définition

L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : par exemple chéquier(1), relevés de compte mensuels, exonération des frais de tenue de compte, assurance des moyens de paiements(2)(3), gestion à distance de vos comptes, etc. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions en agence.

Pack PRO BCP

L'offre groupée de services vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel et entreprise :

- Chéquier
- Carte bancaire au choix : Carte Visa Business, Carte Visa Gold Business ou Carte Visa Platinum Business
- Assurance moyens de paiement : BCP Protection(2)
- 2 Chèques de banque gratuits par an
- Commission de tenue de compte
- Relevé de compte en ligne
- Solution de banque à Distance ou Smart Entreprises Comptes
- 1 lecteur CAP
- Domilis Pro(4)

DESTINÉ AUX PROFESSIONNELS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	29,00 €/mois	34,00 €/mois	Non Concerné
Débit différé	29,00 €/mois	34,00 €/mois	39,00 €/mois
Avec une carte supplémentaire (cotisation mensuelle en sus de la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services)	5,50 €/mois	11,00 €/mois	17,00€ /mois

- Avec option Smart Entreprises Remises 17,00 €/mois
- Avec option Smart Entreprises E.D.I 22,00 €/mois

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) BCP Protection est un contrat AXA France IARD - S.A. au capital de 214 799 030 € - RCS Nanterre 722 057 460 - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - AXA France Vie - S.A. au capital de 487 725 073,50 € - RCS Nanterre 310 499 959 - TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 959 - AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 - AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances - Juridica - S.A. au capital de 14 627 854,68 € - RCS Versailles 572 079 150 - TVA intracommunautaire n° FR 69 572 079 150 - Siège social : 1 place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi - AXA Assistance France Assurances - S.A. au capital de 51 429 430,40 € - RCS Nanterre 451 392 724 - TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724 - Siège social : 8-10 rue Vaillant Couturier - 92240 Malakoff. Entreprise régie par le Code des assurances. Toute adhésion supplémentaire est facturée à l'unité hors Pack Pro BCP.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur.

(4) Service de mobilité bancaire gratuit.

Pack ENT BCP

DESTINÉ AUX ENTREPRISES

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	**39,00 €/mois**	**44,00 €/mois**	**Non Concerné**
Débit différé	**39,00 €/mois**	**44,00 €/mois**	**49,00 €/mois**
Avec une carte supplémentaire (cotisation mensuelle en sus de la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services)	**5,50 €/mois**	**11,00 €/mois**	**17,00 €/mois**

- Avec option Smart Entreprises Remises **17,00 €/mois**
- Avec option Smart Entreprises E.D.I **22,00 €/mois**

Services bancaires de base

Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

- Services bancaires de base **Gratuit**
 - L'ouverture, la tenue et la clôture du compte ;
 - Un changement d'adresse par an ;
 - La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ;
 - La domiciliation de virements bancaires SEPA ;
 - La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;
 - La réalisation des opérations de caisse ;
 - L'encaissement de chèques et de virements bancaires ;
 - Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte ;
 - Les paiements par prélèvement SEPA, par titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets.
 - Des moyens de consultation à distance du solde du compte ;
 - Une carte de paiement à autorisation systématique permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise ;
 - Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

2. Compte courant

La vie du compte

- Ouverture de compte courant **Gratuit**
- Domilis Pro **Gratuit**

Définition

Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

Relevés de compte selon périodicité (frais par trimestre)	Format papier	Format électronique
Mensuelle	**Gratuit**	**Gratuit**
Autre périodicité	**4,35 €/relevé supplémentaire**	**Gratuit**

- Délivrance de relevé au guichet de l'agence **7,90 €/relevé**
- Clôture de compte courant ou de forfait (offre groupée de services) **Gratuit**

Rémuneration de compte

- Clientèle Grands Comptes[1] **Nous consulter**

Les frais et commissions de mouvement

- Frais de tenue de compte **75,00 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**

Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable

- SCI (Société Civile Immobilière) **105,00 €**
- Professionnels ou Personne Morale CA<3M € **125,00 €**
- Professionnels ou Personne Morale CA>3M € **265,00 €**
- Commission de mouvement **0,18 %, min 29,00 €/trimestre**

À savoir

Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par la Banque BCP (remboursement d emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte. Frais d actualisation du dossier juridique, administratif et comptable : prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

Frais d actualisation du dossier administratif prélevés une fois par an : dans le cadre réglementaire de la connaissance client et du dispositif de notation interne de l établissement, frais inhérents à la gestion, à la fiabilisation et à l actualisation des données administratives, juridiques, comptables et financières du client.

(1) Entreprises ayant un CA > à 100M€ ou détenues par un groupe réalisant un CA > à 100 M€ et aux entités ayant un budget annuel > à 30 M€

Les autres frais et services

- Photocopies
 Fournies à la clientèle ou pour l'administration fiscale (par feuille)..... 2,15 €
- Frais de recherche de documents (par document)
 Jusqu'à un an 22,75 €
 Au-delà d'un an 42,2 5€
- Etablissement d'attestation simple (par attestation) 26,0 5€
- Transfert de fonds à destination de mandataires, administrateurs et/ou liquidateurs judiciaires 145,70 €
- Délivrance de lettre de recommandation à un client prospectant à l'étranger 46,85 €
- Attestation de blocage de fonds..... 37,5 0€
- Commission de modification de dossier client :
 Ajout/suppression de mandataires, d'associés 36,4 5€
- Frais par recherche d'adresse inconnue
 (PND : pli non distribué) TVA **31,25 €/acte**
- Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Banque BCP)..... **Gratuit**
- Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes TVA..... **175,00 €**
- Compte Française des Jeux..... **Gratuit**
- Compte PMU (Paris Mutuel Urbain) **Gratuit**

Les dates de valeur

- Chèque émis..... **J**
- Remise de chèque(s) compensable en France **J + 1 ouvré**(1)
 Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant).
- Virement reçu..... **J**
- Virement émis en euros ou dans une autre devise de l'EEE (avec ou sans change)..... **J**
- Paiement par carte bancaire
 - Débit immédiat..... **J**
 - Débit différé..... **J**
- Remise d'effet à l'encaissement (E = date d'échéance)..... **E + 4 Calendaires**(2)
- Remise d'effet à l'escompte..... **J + 1 Calendaire**(2)

Les oppositions

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire **52,05 €**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**
- Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur **25,00 €/Chèque**
- Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur **35,00 €/Chéquier**

J : date de comptabilisation.

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Délai d'acquisition ou de cession des devises.

3. Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

- Frais par opération **10,00 €/opération (plafond 10,00 €/jour)**

Définition

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Les incidents liés aux chèques

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)[1] **16,00 €**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant
 - Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
 - Frais de dossier
 - Les frais de rejet de chèque
 - Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
 - Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
 - Déclaration Banque de France
 - Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - Délivrance d'un certificat de non-paiement
 - Blocage de provision
 - Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire :
 - › Pour un chèque < ou égal à 50,00 € **20,00 €**[2]
 - › Pour un chèque > à 50,00 € **40,00 €**[2]

 (dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €)
- Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire **26,00 €**
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **37,00 €**

Les incidents liés aux prélèvements et effets

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)[3] **16,00 €**
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télérèglement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant[4] :
 - les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision
 - les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.
(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.
(3) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.
(4) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

- Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
- Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € **10,00 €**[1]
 Frais dans la limite d'un plafond de **40,00 €**
 Le forfait de frais de rejet de prélèvement SEPA (dont TIP SEPA et le télérèglement SEPA) comprend : les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque, à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

■ Rejet d'un effet pour défaut de provision[2] **21,00 €**

Opérations particulières

■ Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé..... **11,00 €**
■ Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire) **155,00 €**
■ Frais par saisie administrative à tiers détenteur..... **11 % du montant de la saisie maximum, plafond fixé à 100,00 €**[3]

(1) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.
(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 8).
(3) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

4. Opérations de paiement

Les espèces

RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque..... **Gratuit**

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB)

- Aux distributeurs automatiques de billets de la Banque BCP..... **Gratuit**
- Aux distributeurs automatiques de billets dans une autre Banque :
 - Avec une carte Visa Business
 - Jusqu'à 4 retraits dans le mois..... **Gratuit**
 - À partir du 5ième retrait par mois..... **1,00 €/opération**
 - Avec une carte Visa Gold Business ou Platinum..... **Gratuit**

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES(1)

	DAB
Commission fixe par acte	**3,80 €**
Commission proportionnelle au montant du retrait	**2,80 %**

REMISES D'ESPÈCES AU GUICHET EN AGENCE

- Dépôt d'espèces sur guichet automatique de Banque..... **Gratuit**
- Dépôt Digital Pro..... **Gratuit**

Les chèques

- Délivrance de chéquier en agence..... **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier..... **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestation particulière)..... **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence..... **55,00 €**
- Frais d'envoi de carnet/bordereau de remise de chèques :
- Envoi par courrier simple..... **Gratuit**
- Envoi par recommandé avec A/R..... **12,00 €/envoi**

CHÈQUES REMIS

- Remise de chèque(s) compensable en France..... **Gratuit**

 Date de valeur = J + 1 ouvré(2) (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)

Les cartes de paiement

COTISATION CARTE (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Carte Visa Electron(3) ou Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	**Gratuit** Souscription dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base »	**50,00 €/an**	**72,00 €/an**	**186,00 €/an**	**Non concerné**
Débit différé		**Non concerné**	**70,00 €/an**	**181,00 €/an**	**272,00 €/an**

(1) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.
(2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).
(3) La carte Visa Business Electron a cessé d'être commercialisée à compter du 01/01/2021.

- Service e-Cartes 12,50 €/an
- Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay[1] Gratuit
- Enrôlement de la carte Visa dans Samsung Pay[1] Gratuit
- Enrôlement de la carte Visa dans Garmin Pay[1] Gratuit
- Enrôlement de la carte Visa dans SwatchPAY![1] Gratuit
- Enrôlement de la carte Visa dans Googlepay[1] Gratuit

PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone Euro Gratuit
- En devises ou en euros hors zone Euro[2]
 - Commission proportionnelle au montant payé par carte 2,80 %
 - Avec un maximum de perception par transaction 7,30 €

OPÉRATIONS SUR CARTE

- Frais d'envoi de carte
 - Envoi par courrier simple Gratuit
 - Envoi par recommandé avec A/R 11,00 €/envoi
 - Refabrication de la carte avant échéance (sauf anomalie ou démagnétisation) 25,00 €
- Modification temporaire[3] des plafonds de retrait et/ou de paiements par carte en agence 30,00 €
- Réédition du code confidentiel carte en agence 18,00 €
- Afficher le code confidentiel de la carte depuis l'application mobile[4] Gratuit

Les virements

VIREMENTS SEPA ÉMIS (au débit du compte)

	Agence	Internet[5]	Télétransmission[6]
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA occasionnel vers une autre banque	6,70 € / virement	Gratuit	0,25 € / virement
Virement instantané occasionnel /Instant payment Jusqu'à 5 000 €	6,70 € / virement	Gratuit	
Virement instantané occasionnel/Instant payment De 5 001 € à 30 000 €	6,70 € / virement	Gratuit	
Virements SEPA instantanés via EDI			0,25 € / virement
Virement SEPA Jour			0,25 € / virement
Virement urgent (demande avant 16h, effectué dans l'heure)	21,60 €		8,50 € / virement
Virement SEPA permanent vers une autre banque (par virement)	6,70 €	Gratuit	
Virement SEPA permanent vers une autre banque (modification/suppression)	6,70 €	Gratuit	
Virement de trésorerie par remise (VSOT) France	21,60 €		8,50 € / virement
Virement de trésorerie par remise (VSOT) zone SEPA	21,60 €		8,50 € / virement
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	31,00 €		Nous consulter

(1) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business.
(2) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.
(3) Pour une durée de 30 jours.
(4) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque ou, dans le cas où c'est votre entreprise qui est abonnée, d'avoir accès à l'espace de banque à distance de votre entreprise, d'avoir téléchargée la dernière version de l'application mobile Banque BCP et d'avoir activé Secur' Pass pour Smart EDI ou Secur'Pass pour BCP Net Pro.
(5) Services de Banque à distance : BCP NET pro, Smart entreprise compte.
(6) Par échange de données informatisées via Smart Entreprises Remises ou Smart Entreprises EDI. Les virements transmis via des Prestataires de services d'initiation de paiement (API) s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client Smart Entreprises Compte, Smart Entreprises Remise ou Smart Entreprises EDI.

VIREMENTS REÇUS

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent **Gratuit**
- Réception d'un virement instantané..... **Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro..... **Gratuit**

Les prélèvements

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS

Définition

Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

Définition

Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

	En agence/ par téléphone	Sur Internet(1)	Par télétrans-mission(2)
Paiement d'un prélèvement	**Gratuit**	**Gratuit**	**Gratuit**
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	**Gratuit**	**Gratuit**	**Gratuit**
Mise en place du service gestion des créanciers (ajout/ modification) - Autorisé (liste blanche) - Non autorisé (Liste Noire)	 **18,00 €** **18,00 €**		
Refus de tout prélèvement SEPA	**18,00 €**		
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée TVA	**23,00 €**		
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	**14,00 €**	**Gratuit**	**Gratuit**
Révocation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	**7,00 €**		**Gratuit**

(1) Services de Banque à distance : Smart Entreprise compte.
(2) Par échange de données informatisées via Smart Entreprises Remises ou Smart Entreprises EDI.

PRÉLÈVEMENTS SEPA, TIP SEPA ÉMIS

- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) TVA 28,50 €

	En agence/ par téléphone	Par télétransmission(1)
Émission de prélèvement SEPA CORE occasionnel		0,25 €/prélèvement
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) occasionnel		0,25 €/prélèvement
Modification/annulation d'un mandat		Gratuit
Frais de prélèvement SEPA émis et revenu impayé		8,50 €

- Frais sur annulation ou modification d'une remise ou opération avant traitement Nous consulter
- Frais sur annulation suite à une opération émise à tort avant date d'échéance 5,25 €/opération
- Frais de recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur prélèvement non autorisé sans restitution du mandat TVA 22,50 €

Les effets de commerce

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE AU DÉBIT DU COMPTE

- Bon à payer
 - Avec la convention de paiement sauf désaccord Gratuit
- Avis de sort 41,00 €/effet

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE À L'ENCAISSEMENT OU À L'ESCOMPTE

- Effet remis - support papier
 - Frais par remise 14,00 €/remise
 - Frais par effet 6,50 €/effet
- Effet remis - Télétransmis
 - Frais par effet 0,25 €/effet
- Autres
 - Effet remis à l'encaissement revenu impayé 23,00 €
 - Acceptation, modification, prorogation 41,00 €
 - Réclamation 41,00 €
 - Demande d'avis de sort 41,00 €
 - Changement de domiciliation 21,00 €

(1) Par échange de données informatisées via Smart Entreprises Remises ou Smart Entreprises EDI.

5. Assurances

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement[1][2] 30,00 € / an

Définition

L'assurance BCP Protection

L'assurance BCP Protection couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre Offre Groupée de services.

L'IARD

- Assurance Multirisque Professionnelle[2][3] **Nous consulter**
- Assurance Auto des Professionnels[2][3] **Nous consulter**
- Télésurveillance[4] **Nous consulter**

LA PRÉVOYANCE

- Preciso Pro BCP[2][5] **Nous consulter**
- Assurance Prévoyance Pro[2][6] **Nous consulter**
 Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS en cas d'incapacité de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital[7] en cas de décès suite à un accident ou une maladie.
- Protection Homme Clé[2][6] **Nous consulter**
 Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital[7] pour aider à préserver l'avenir de l'entreprise après la disparition du dirigeant, d'un associé ou d'un collaborateur important.

SANTÉ

- Complémentaire Santé Salariés[2][8] **Nous consulter**

RETRAITE

- Millevie PER[2][9] **Nous consulter**
 Plan d'Épargne Retraite individuel qui permet de se constituer un capital ou un complément de revenus pour la retraite tout en profitant d'une fiscalité incitative.

À savoir

Bénéficiez de l expertise de nos partenaires de l assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s adapte à vos besoins et à votre budget.

(1) BCP Protection est un contrat Axa France IARD (contrat n°0114 FICL) 313 Terrasses de l'Arche - 92 000 Nanterre, 479 428 039 RCS de Nanterre, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Resolution. Voir conditions générales ou notices d'informations. Seul le représentant légal ou le porteur des moyens de paiement salarié de l'entreprise adhérente désigné sur le bulletin d'adhésion est assuré.
(2) Selon limite, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
(3) L'assurance Multirisque professionnelle et l'Assurance Auto des professionnels sont des contrats assurés par Axa France IARD, entreprise régie par le code des Assurances.
(4) Prestation assurée par Verisure.
(5) Preciso Pro BCP est un contrat de IMPERIO Assurances et Capitalisation S.A - Entreprise régie par le code des assurances - Au capital de 32.300.047 euros Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 351 392 543 00069 - APE 6511Z - Siège social sis au 18/20, rue Clément Bayard 92300 Levallois-Perret IMPERIO S.A. est une filiale de SMAvie BTP - Groupe SMA.
(6) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances. Adhésion soumise à des formalités médicales. Des limites d'âge s'appliquent.
(7) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.
(8) Assurance Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Axa France Vie - Société Anonyme au capital de 487 725 073,50 € - Entreprise régie par le code des assurances - siège social : 26 rue Drouot - 75009 Paris 310 499 959 RCS Paris
(9) MILLEVIE PER est un contrat d'assurance vie multisupport libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP, association régie par la Loi du 1er juillet 1901, auprès de l'assureur BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

6. Banque à distance et Service gestion de factures

Smart entreprises

Définition

Smart Entreprises

Est un service de banque à distance (par Internet) complet permettant la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24 h sur 24 depuis un ordinateur connecté à Internet. Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec la Banque BCP.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Vous habilitez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

Smart Entreprises Comptes TVA

- Abonnement mensuel 10 € / mois(1)
- Service Digital Box Gratuit(1)
 Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- BCP NET PRO (éligible aux entrepreneurs individuels) 10 € / mois(1)

À savoir

Consultez et gérez vos comptes également depuis votre smartphone ou votre tablette sur l application Smart Entreprises.

Service gestion de factures TVA

À savoir

Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d une activité professionnelle. Ce service est accessible via BCP net Pro, Smart Entreprises Comptes ou Smart Entreprises Remises. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l un de ces services de banque à distance.

- Découverte Gratuit(1)
- Basique 18,00 €/mois(1)
- Essentiel 33,00 €/mois(1)
- Pro 79,00 €/mois(1)
- Pro+ 199,00 €/mois(1)

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
	20 factures incluses*	60 factures incluses*	100 factures incluses*	200 factures incluses*	500 factures incluses*
Facturation client					
Création des devis, factures clients	✓	✓	✓	✓	✓
Relances et programmation de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Rapport des ventes	✗	✓	✓	✓	✓
Encaissements clients via lien de paiement joint à vos factures**	✗	✗	✓	✓	✓
Factures fournisseurs					
Import et collecte automatisés des factures fournisseurs	✓	✓	✓	✓	✓
Planification et exécution des virements fournisseurs**	✓	✓	✓	✓	✓
Pré-comptabilité					
Rapprochement bancaire assisté	✓	✓	✓	✓	✓

* Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20€ HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire.

** Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", ainsi que "Paiement fournisseur" depuis un compte courant professionnel détenu par l'Abonné auprès d'un établissement tiers, disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients de la Banque BCP. Le paiement fournisseur depuis un compte courant professionnel détenu par l'Abonné auprès de la Banque BCP s'effectue par un service de virement en ligne fourni par la Banque BCP et intégré au service Gestion de factures. La fonctionnalité "Lien d'encaissement client", s'appuie sur le service d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge). Perspecteev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens , SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
	20 factures incluses*	60 factures incluses*	100 factures incluses*	200 factures incluses*	500 factures incluses*
Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables	✓	✓	✓	✓	✓
Synchronisation de vos comptes bancaires**	Comptes professionnels detenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels detenus auprès d'1 banque externe*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels detenus auprès de 2 banques externes*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels detenus auprès de vos autres banques externes*
Pour le Comptable : Accès externalisé à l'espace gestion de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Suivi financier & trésorerie					
Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer	✗	✓	✓	✓	✓
Suivi des échéances clients et fournisseurs	✗	✗	✓	✓	✓
Anticipation de la TVA	✗	✗	✓	✓	✓
Élaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés	✗	✗	✗	✓	✓
Notes de frais					
Application dédiée aux notes de frais	1 utilisateur*	1 utilisateur*	2 utilisateurs*	5 utilisateurs*	25 utilisateurs*

* Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20€ HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire.

** Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", ainsi que "Paiement fournisseur" depuis un compte courant professionnel détenu par l'Abonné auprès d'un établissement tiers, disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients de la Banque BCP. Le paiement fournisseur depuis un compte courant professionnel détenu par l'Abonné auprès de la Banque BCP s'effectue par un service de virement en ligne fourni par la Banque BCP et intégré au service Gestion de factures. La fonctionnalité "Lien d'encaissement client", s'appuie sur le service d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge). Perspecteev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens , SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL) TVA

- Secur'Pass ou Secur'Pass Pro **Gratuit**
- SOL SMS **Gratuit**
- Lecteur CAP **9,40 €**
- Carte Secur@ccès **11,00 €/an**
- Frais de refabrication de carte Secur@ccès **5,00 €**
- Frais de demande de réédition du code confidentiel **7,50 €**
- Certificat électronique Certeurope (abonnement 3 ans) **110,00 €**

Définition

Secur'Pass et Secur'Pass Pro

Secur'Pass pour BCP Net Pro et Sécur'Pass Pro pour Smart Entreprises sont des services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/remises) sur ordinateur ou sur les applications mobile Banque BCP. Sécur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.

Lecteur CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces banque à distance de la Banque BCP et lors d'un achat sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre carte bancaire à usage Professionnel.

Carte Secur@ccès

Une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.

Certificat électronique Certiceo

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifié EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.

7. EDI (Échange de Données Informatisées avec la banque)

Smart Entreprises Remises TVA

À savoir

La Banque BCP met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichiers sur notre solution Internet Smart Entreprises Remises mais également la récupération des comptes rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs.
Cette solution inclut les fonctionnalités du service Smart Entreprises Comptes.

- Abonnement mensuel 30,00 €/mois(1)
- Frais de modification sur l'abonnement 35,70 €

Smart Entreprises EDI TVA

Le système d échanges de données informatisées
À l aide d un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, ou accessible sur internet, vous pouvez par une connexion EBICS T/TS ou SWIFT mise en place par la Banque BCP, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements et LCR.

- Abonnement mensuel 35,00 €/mois(1)

Autres prestations

- Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte Nous consulter
- Relevés format CFONB, XML et format MT940 Nous consulter
- Accès multiple tout protocole TVA Nous consulter
- Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA TVA 19,00 €
- Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes TVA Nous consulter
- Tracker SWIFT GPI TVA 5,00 €/mois
- Représentation automatique des impayés de prélèvements Nous consulter
- Services complémentaires TVA Nous consulter(1)
- Relevés d'opérations de prélèvements à payer 5,00 €

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

8. Équipement monétique

La monétique

- Commission monétique sur paiement **Nous consulter**
- Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire..... **Gratuit**
- Relevé d'édition monétique hebdomadaire..... **13,15 €/trimestre**
- Relevé d'édition monétique journalier.....**54,80 €/trimestre**
- Frais sur contrat inactif**30 €/an**
- Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC)..... **Gratuit**
- Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC)..... **Gratuit**

Les terminaux de paiement électronique (TPE)

À savoir

La Banque BCP vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, performants, avec un service inclus de maintenance et d assistance téléphonique.
N hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel. Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

- Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants, du standard à l'Android TVA **À partir de 9,90 €**
 Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois.
 TPE sous Android : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente.
- Installation de logiciels spécifiques TVA **À partir de 15,00 €**
- Frais de dossier TVA **51,00 €**
- Le paiement pour la location de biens et services (PLBS) TVA **Nous consulter**

À savoir

L offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d acceptation permettant de réaliser des demandes de pré autorisation pour la location de biens ou de services.

Tap to Pay TVA Nous consulter

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet(1) et l'application Tap to Pay Banque BCP.

Oney Proxi(2)(3)

À savoir

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3, 4 ou 10 fois, avec ou sans frais.

- Paiement en 3 ou 4 fois..... **% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire réparti entre le client et le commerçant**
- Paiement en 3 ou 4 fois sans frais **% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire pris en charge uniquement par le commerçant**
- Paiement en 10 fois sans frais..... **Nous consulter**
- Pour connaître les %..... **Nous consulter**

(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.
(2) L'offre de paiement en 3x, 4x ou 10x, est une offre de Oney Bank proposée par la Banque BCP. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire. Réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100€ à 3000€. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 71 801 205€ - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr.
(3) Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire, réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100 € à 3000 €. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank.

E-commerce TVA

- Inscription
 - SP PLUS PRO 150,00 €
 - SP PLUS Pro Expert 250,00 €
 - Jepaieenligne EXPRESS 50,00 €

Définition

Jepaieenligne EXPRESS

Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre smartphone, votre tablette ou votre TPE Premium (cf. supra(3)).

- Abonnement mensuel
 - PAYPLUG(1) Nous consulter
 - SP PLUS PRO 10,00 €
 - SP PLUS Pro Expert 30,00 €
 - Jepaieenligne(2) 15,00 €
 - Jepaieenligne EXPRESS(3) 5,00 €
- Frais liés aux transactions Nous consulter
- Commission monétique sur paiement Nous consulter
- Options Nous consulter

	SP PLUS Pro	SP PLUS Pro Expert	Jepaieenligne(2)	Jepaieenligne EXPRESS(3)
Canal de vente				
Site WEB marchand	Service offert en standard	Service offert en standard	Service non disponible	Service non disponible
VAD (téléphone, courrier, fax, email)	5,00 €/mois(4)	5,00 €/mois(4)		
Paiement par lien (SMS, email, ...)	Service non disponible	5,00 €/mois	5,00 €/mois	Service offert en standard.
Formulaire de collecte de données hébergé par SP PLUS		Service non disponible	Service offert en standard	10,00 €/mois
Moyen de paiement				
Cartes bancaires, Visa, MasterCard	0,13 €/tr.	0,13 €/tr.	0,13 €/tr.	0,13 €/tr.
Paiement en ligne avec Wero(3)	Nous consulter	Nous consulter	Nous consulter	Nous consulter
Solution de paiement mobile et digitale (Wallet Apple Pay/ Google Pay)	5,00 €/mois	5,00 €/mois	5,00 €/mois	5,00 €/mois
Cartes privatives	0,13 €/tr.	0,13 €/tr.	Service non disponible	0,13 €/tr.
American Express	5 €/mois	Service offert en standard		5 €/mois
PayPal				
Cetelem				

(1) Service d'encaissement de la société Payplug Enterprise, proposé par la Banque BCP. Payplug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 34 444 886,11 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.
(2) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.
(3) Sous réserve de commercialisation.
(4) Service en option.

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne[1]	Jepaieenligne EXPRESS[2]
Canal de vente				
Paiement à la commande	Service offert en standard	Service offert en standard	Service offert en standard	Service offert en standard
Paiement à la livraison				
Paiement différé				
Paiement par identifiant	15 €/mois[3]	15 €/mois[3]	Service non disponible	Service non disponible
Paiement par lien	Service non disponible	5 €/mois[3]	5 €/mois[3]	Service offert en standard
Back-office de gestion des paiements				
Mode interface sécurisée	Service offert en standard	Service offert en standard	Service offert en standard	Service offert en standard
Mode WEB services	Service non disponible	500 €[3]	Service non disponible	Service non disponible
Aide à la décision				
Pilotage Risque Niveau 1	15 €/mois[3]	Service offert en standard	15 €/mois[3]	Service non disponible
Pilotage Risque Niveau 2	Service non disponible	10 €/mois[3]	10 €/mois[3]	
Reporting				
Email de confirmation de paiement au commerçant	Service offert en standard			
Fichier reporting transactions et opérations	10 €/mois[3]	Service offert en standard	10 €/mois[3]	Service non disponible
Rapprochement bancaire visuel				
Rapprochement bancaire visuel et par fichier	Service non disponible	25 €/mois[3]	25 €/mois[3]	
Rapprochement impayés visuel et par fichier				
Services additionnels				
Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	Service offert en standard			
Email de confirmation de paiement à l'internaute				
Pages de paiement en multilangues				

(1) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.
(2) Sous réserve de commercialisation.
(3) Service en option.

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne[1]	Jepaieenligne EXPRESS[2]
Affichage montant en multidevises	**Service non disponible**	**Service offert en standard**	**Service non disponible**	**Service offert en standard**
Services additionnels				
Service saisonnier	**10 €/mois[3]**	**10 €/mois[3]**	**10 €/mois[3]**	**Service non disponible**

(1) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.
(2) Sous réserve de commercialisation.
(3) Service en option.

9. Services extra-bancaires

IZ e-commerce[1] TVA Nous consulter

Définition

IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de la Banque BCP, bénéficiez des conseils des spécialistes de la création de sites internet, de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

Jedeclare.com

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les experts comptables adhérents.

- Frais d'adhésion au service TVA Nous consulter

(1) Service de Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

10. Financement[1]

Financement bancaire court terme

DÉCOUVERT

- Découvert autorisé à durée déterminée (hors professionnels de l'immobilier)
 - Frais de mise en place 1 %/an
 - › Minimum 260,00 €/dossier
 - Frais de renouvellement ou réexamen annuel 1 %/an
 - › Minimum 260,00 €/dossier
- Découvert autorisé à durée indéterminée (hors professionnels de l'immobilier)
 - Commission d'engagement à la mise en place puis chaque année Nous consulter
 Commission calculée lors de la mise en place du crédit en appliquant un % sur le montant du Découvert autorisé lorsqu'il est confirmé. Elle est perçue annuellement ou trimestriellement.
 - › Minimum 260,00 €/dossier
- Taux d'intérêt en fonction du montant du découvert autorisé.
 Taux d'intérêt conventionnel indiqué aux conditions particulières de la convention de découvert.
 - Commission de dépassement sur autorisation 3,20 %
- Découvert non autorisé
 - Taux d'intérêt[2] Taux maximum autorisé par la législation en vigueur

COMMISSIONS[3]

- Commission sur le plus fort découvert 0,15 % maximum/trimestre
 Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.
- Commission d'immobilisation 1 % maximum
 Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

ESCOMPTE[4]

- Frais de dossier/renouvellement 1 %
 - Minimum 200 €/dossier
 - Maximum 500 €/dossier
- Taux d'intérêt Nous consulter
- Commission d'endos 0,70 %
- Commission de non utilisation applicable à la différence entre le montant de l'autorisation d'escompte accordée et le montant de l'escompte utilisé constaté quotidiennement (payable à chaque arrêté trimestriel) Nous consulter

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILLY)

- Commission de bordereau 65,00 €
- Commission par créance cédée 20,00 €
- Commission par notification 20,00 €
- Taux de cession-escompte « Dailly » Nous consulter

LES AUTRES OPÉRATIONS

- Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme Gratuit
- Plan d'amortissement à la demande du client 65 €
- Autres modifications des conditions de prêt (par avenant) 320,00 €
- Demande de décompte de remboursement de prêt amortissable (à compter de la 2ème demande) 63,20 €
- Frais impayés (par échéance) 8,50 €

(1) Après étude de votre dossier par la Banque BCP et sous réserve de son acceptation.
(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant, par application du taux trimestriel en vigueur à la date du découvert non autorisé. Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte. Taux de base Banque BCP : 6%.
(3) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.
(4) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

AFFACTURAGE TVA

- Contrat d'affacturage..... **Nous consulter**
 Offre de financement à la facture, Affacturage vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement. Sous réserve d'acceptation par BPCE Factor.

Financement des investissements

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

- Crédit Équipement
 - Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)1 %
 - Minimum.....385,00 €
- Crédit Express **Nous consulter**

INVESTISSEMENT IMMOBILIER

- Frais de dossier (% du montant du prêt)1 %
 - Minimum.....500,00 €
- Renégociation du contrat de prêt (% du capital dû)1 %
 - Minimum.....200,00 €
- Frais de désistement (% du montant du prêt) 0,75 %
 - Minimum.....500,00 €

PROMOTIONS IMMOBILIÈRES / MARCHANDS DE BIENS

- Commission d'engagement (par an / minimum)..... **Nous consulter**
- Frais de suivi et de gestion des opérations de promotion immobilière **Nous consulter**
- Commission de délivrance de GF..... **Nous consulter**
- Commission de gestion annuelle de GFA **Nous consulter**
- Frais de désistement (% du montant du prêt)1 %
 - Minimum500,00 €
- Garantie Financière d'Achèvement (GFA)..... **Nous consulter**
- Commission renouvellement, prorogation, augmentation de concours..... **Nous consulter**
- Frais de modification contractuelle **Nous consulter**

CRÉDIT-BAIL MOBILIER TVA

S'ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

Crédit-bail mobilier - conditions et tarifs des actes de gestion

Type d'actes	Prix HT (hors forfait SAV)	Forfait SAV - 2,50 € HT/mois
Frais de dossiers	2% du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 200,00 € HT	Non inclus
Frais de formalités	35,00 €	
Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)	300,00 €	
Frais d'annulation assurance - parcours non finalisé par le client	50,00 €	
Gestion de subventions	250,00 €	

Crédit-bail mobilier - conditions et tarifs des actes de gestion		
Type d'actes	**Prix HT (hors forfait SAV)**	**Forfait SAV - 2,50 € HT/mois**
Annulation ou modification d'assurance	50,00 €	Inclus
Mainlevée d'opposition		
Gestion d'un sinistre matériel	200,00 €	
Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité)	150,00 €	
Réédition de documents hors espace client (contrats, échéanciers, …)	50,00 €	
Changement d'adresse postale y compris NPAI		
Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)		
Radiation de publicité ou de gage[1]		
Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	100,00 €	Inclus (hors intérêt intercalaire)
Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement[2]	50,00 €	Non inclus
Changement du mode de règlement - hors prélèvement[1]	50,00 € par échéance (chèque ou virement)	
Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet hors espace client[1]	50,00 €	Inclus
Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu, …), autorisation de sortie du territoire[1]		
Renseignement recherchés pour un tiers (expert comptable, commissaire aux comptes, ...)	150,00 €	
Transfert au nom d'un nouveau locataire[1]	300,00 €	Non inclus
Modification du plan de remboursement[1]		
Modification ou mainlevée de garantie[1]	250,00 €	Inclus
Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat[1]	300,00 €	Non inclus
Frais de dossier de recouvrement - moratoire	250,00 €	
Frais de représentation sur impayés	20,00 €	
Taux d'intérêt de retard	1% par mois commencé	
Indemnité forfaitaire	40,00 €	
Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €	

LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER..... Nous consulter

LA LOCATION LONGUE DURÉE TVA..... Nous consulter

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.
(2) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

Assurance des emprunteurs[1]

- Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit[2] **Nous consulter**

Cautions et garanties

LES CAUTIONS BANCAIRES

- Mise en place : commission de risque **jusqu'à 2,05%**
 - Minimum..... **55,00 €**
- Mise en place : frais de dossier acte standard..... **50,00 €**
- Mise en place : frais de dossier acte sur mesure **120,00 €**
- Commission par notification[1] **55,00 €**
- Mise en jeu des cautions/garanties (par caution)..... **55,00 €**
- Mainlevée totale ou partielle..... **55,00 €**
- Lettre d'information annuelle aux cautions **Gratuit**

LES FRAIS DE GARANTIES

S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, de signification et les frais dûs à la radiation.

- Nantissement financier : compte à terme, Assurance vie interne **Nous consulter**
- Nantissement financier : assurance vie externe **Nous consulter**
- Nantissement de fonds de commerce, matériel, gage (+ frais réels par doc)..... **Nous consulter**
- Nantissement de parts sociales, actions **Nous consulter**
- Frais d'estimation des biens..... **Frais réels**
- Frais de mise en jeu des garanties (+ frais réels)..... **de 19,00 € à 95,00 €**
- Frais de mainlevée..... **75,00 €**
- Opposition / Subrogation à une compagnie d'assurances **75,00 €**

(1) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.
(2) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
(1) Information aux cautions uniquement à la mise en place d'un financement.

11. Ingénierie sociale

À savoir

L'offre Ingénierie Sociale de La Banque BCP repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.

- Épargne salariale (PEI[1], PERCOL-I[1], Intéressement) **Nous consulter**
 Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Epargne Salariale - Profession Libérale) de la Banque BCP sont de vrais leviers de défiscalisation.
 Le PEI et PERCOL-I en sont le réceptacle et permettent au dirigeant[2], ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PERCOL-I). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants.
- L'intéressement est un dispositif qui associe les salariés à la performance et/ou aux résultats de l'entreprise avec la possibilité d'intégrer en option des critères extra-financiers « RSE » **Nous consulter**
- Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERo)..... **Nous consulter**
 Le dispositif Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire) permet à vos salariés, de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite grâce à des versements obligatoires de l'entreprise, et du salarié si le règlement le prévoit.
- Titre-Restaurant « Swile »[3] (carte) **Nous consulter**
- Titre Cadeau « Swile »[3] (carte) **Nous consulter**

(1) PEI : Plan d'Épargne Interentreprises, PERCOL-I : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.
(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
(3) Produits et services proposés par notre partenaire Swile. Swile SAS, 824 012 173 RCS Montpellier, capital social : 90 541,90 €, siège social : 561 rue Georges Méliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

12. Placements financiers

Les opérations sur compte-titres ordinaire

(montant par opération sauf indication contraire)
Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service

- Ouverture d'un compte d'instruments financiers **Gratuit**
- Clôture d'un compte d'instruments financiers..... **Gratuit**

Les droits de garde TVA

À savoir

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d année civile et calculés sur la valeur des titres de l année précédente arrêtée au 31/12.

		Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille sur la base d'un arrêté au 30/06 et au 31/12 et prélevée semestriellement			Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)
		Taux	Minimum de Perception	Maximum de Perception	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe	jusqu'a 1 500 €		4,06 € / semestre	4,06 € / semestre	
	au-delà de 1 500 €		11,68 € / semestre	11,68 € / semestre	
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs	jusqu'a 30 000 €	0,25 % / semestre	25 €/an		3,50 €/semestre
	de 30 001 € à 99 999 €	0,15 % / semestre			
	à partir de 100 000 €	0,08 % / semestre			
Portefeuille sans valeur inscrite			8,50 € / semestre	8,50 € / semestre	

- Frais de tenue et de gestion de compte d'instruments financiers inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312 -19 du code monétaire et financier)(1). Application des droits de garde (cf. tableau ci-dessus).

Les frais sur ordre de bourse actions(2)/obligations /OPCVM

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

OPÉRATION FERME SUR LE MARCHÉ AU COMPTANT

	Par Internet	En agence
Taux de courtage	0,50 %(3), min 7,90 €	1,45 %(2), min 15,90 €
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit

- Frais de négociation sur Bourses étrangères..... **Nous consulter**

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.
(2) Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.
(3) Commission proportionnelle au montant de la transaction.

OPÉRATIONS SUR ORGANISME COMMUN DE PLACEMENT (OPC)

Frais de souscription[1]

OPC Groupe	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**
OPC Hors Groupe	**31,65 €** **Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

Frais de rachat	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

■ Produits structurés
- Titres de Créance

Obligation émise par Natixis CIB pour la Banque BCP

Frais de souscription	**Gratuit**
Frais de sortie	**Gratuit**

Autres titres de créance	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**
- Fonds à Formule	
Frais de souscription	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**
Frais de sortie	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**
Avant échéance de fonds à formule ■ À échéance	

LES AUTRES OPÉRATIONS

- Attestation de plus-values (sur IFU) **Gratuit**
- Édition Imprimé Fiscal Unique (IFU) **Gratuit**
- Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU) TVA **16,60 €**
- Relevé ponctuel de portefeuille **8,80 €**
- Gestion sous mandat TVA **Nous consulter**

Dépôt de titres non cotés

- Frais de constitution de dossier **inclus dans les droits de garde**
- Acte de gestion (opération sur titre, détachement, dividendes...) ... **inclus dans les droits de garde**
- Frais de transaction **1,20 % du montant**

Transfert total ou partiel de compte-titres (y compris PEA) TVA

- Vers une autre agence Banque BCP **Gratuit**
- Vers un autre établissement **dans la limite d'un plafond de 150,00 €**
 - titres côtés tranférés **15,50 €/ligne**
 - titres non côtés **52,00 €/ligne**

À savoir

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré contractuelles, propres à chaque type d opération ou instrument financier que la Banque BCP fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Banque BCP perçue à ce titre.
La Banque BCP propose des produits ou des services en qualité de prestataire non indépendant, à partir d une analyse d une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE.
A ce titre, la Banque BCP peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d émetteurs d instruments financiers distribués par son intermédiaire.
La Banque BCP peut bénéficier d avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d améliorer la qualité du service fourni au client.

(1) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion, sauf en cas de perception de rétrocessions par votre Banque BCP. Les droits d'entrées et de sorties sont variables selon les OPC figurant sur le Document d'information Clé.

13. Compte excédent professionnels et déduction épargne de précaution(1)

Compte excédent professionnel

Le Compte excédent Professionnels est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits.
Le taux de rémunération est librement fixé par la Banque et peut être modifié après la souscription.
Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

- Taux **Nous consulter**

Compte à terme

- CAT à taux fixe **Nous consulter**
- CAT à taux progressif **Nous consulter**
- CAT à taux renouvelable **Nous consulter**

(1) Ouverture et fonctionnement soumis à conditions.

14. Opérations internationales(1)

Virements internationaux

- Frais d'intervention (par opération)..... 27,55 €
- Confirmation d'émission de virement (par opération)..... 16,95 €

Le change scriptural (pour les comptes en devises)

- Commission de change 0,05 %(2)
- Minimum de perception..... 15,00 €

Émissions d'un virement non SEPA

	En agence/ par téléphone	Par télétransmission (EDI)
Frais par virement en euros		
- Commission proportionnelle(3)	0,10 %	0,10 % jusqu'à 75 000 € 0,05 % au-delà de 75 000 €
- Minimum de perception	25,00 €	15,00 €
- Maximum de perception		150 €
- Frais de correspondant	25,00 €	25,00 €
Frais par virement en devises		
- Commission proportionnelle(3)	0,10 %	0,10 % jusqu'à 75 000 € 0,05 % au-delà de 75 000 €
- Minimum de perception	25,00 €	15,00 €
- Maximum de perception		150,00 €
- Commission de change(4)	0,05 %	0,05 %
- Minimum de perception	15,00 €	15,00 €

Les opérations d'encaissement

VIREMENTS NON SEPA REÇUS DE L'ÉTRANGER

- En provenance de l'EEE (Espace économique Européen) en euros ≤ 50 000€..... **Gratuit**
- En provenance de l'EEE > 50 000€, hors EEE (quel que soit le montant), en devises + frais de change si compte différent de la devise de virement (quel que soit le pays)
- Frais par virement 20,40 €
- Commission de change si virement en devises..... 0,05 %(3)
 - Minimum de perception 20,40 €

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE À L'ÉTRANGER(5)

En euros

- Commission de services..... 0,10 %
 - Minimum..... 30,60 €

(1) Opérations en devises hors Euros impliquant un pays hors EEE (Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque).
(2) Du montant de l'opération.
(3) De la contrevaleur en euros du montant du virement, en fonction du cours de change en vigueur au moment de la réalisation de la transaction (virements en devises).
(4) Le cours de change appliqué est celui en vigueur au moment de la réalisation de la transaction.
(5) Sous réserve de disponibilité du service. Remise de chèque en euros payable en «Crédit Après Encaissement» : les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par la Banque BCP.

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

En euros

- Commission de services 0,10 %
 - Minimum 31,00 €
- Frais de chèque impayé 55,10 €

REMISE DOCUMENTAIRE

Remise documentaire (effet seulement)

- Commission d'encaissement (par effet libre en EUR et en devises) (% du montant) 0,15 %
 - Minimum 81,00 €
 - Maximum 285,00 €
- Frais Swift TVA 25,70 €
- Commission d'encaissement documentaire (% du montant) 0,15 %
- Minimum 81,00 €
 - Maximum 608,00 €
 -

15. Lexique des termes utilisés

ARRÊTÉ DE COMPTE

La Banque BCP établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :
- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alphanumériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier une institution bancaire ou une entreprise.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILLY »

La cession de créance professionnelle « Dailly » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international…).

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 Etats membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'État de la Cité du Vatican,
- le Royaume-Uni.
- l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du Nord.

Les départements et régions d'outre-mer de la France (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire. En France, l'IBAN va remplacer nos traditionnels RIB.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

LECTEUR CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les applications de Banque à Distance de la Banque BCP en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le lecteur, dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre CB à usage professionnel, vous attribue un code de contrôle à usage unique qui vous est demandé pour la réalisation de vos opérations bancaires sensibles sur la Banque à Distance de la Banque BCP ou lors d'un achat sur Internet.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RÉCURRENT

Se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)
Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT
SEPA Crédit Transfert : virement SEPA.

SDD
- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business.
- Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE.
- Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

SÉCUR'PASS PRO
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.

SEPA
L'espace unique des paiements en euros : Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

ZONE EEE : ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, COMPOSÉ DES PAYS SUIVANTS
Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.



TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)
Articles R. 314-1 et suivants du code de la consommation
Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.
Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Banque BCP conformément aux articles R. 314-1 et suivants du code de la consommation.
Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :
- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours ;
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 % ;
- des frais de dossier de 100 € (1 % du montant du découvert) ;
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert).Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

16. Les numéros utiles

Perte/Vol : 08 92 70 57 05 Service gratuit + prix appel (1)

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Banque BCP ou contactez le Centre d'Opposition.

Contestation/Fraude : 09 69 36 09 02 Service gratuit + prix appel (1)

En cas de contestation d'opération ou d'utilisation frauduleuse de votre carte bancaire (suite à perte ou vol, vente à distance/Internet, contrefaçon). Le Centre de Relation Monétique prend directement en charge votre sinistre et traite votre dossier (du lundi au samedi de 8 h 00 à 22 h 00).

Assurance : 09 70 81 83 56 Service gratuit + prix appel (1)

Pour les contrats : BCP Protection Pro, Assurance multirisque professionnelle, Assurance Auto des professionnels.

Pour le contrat Preciso Pro BCP : 09 41 27 75 75 Service gratuit + prix appel (2)

Assistance technique monétique (TPE) :

09 69 39 16 17 Service gratuit + prix appel

Nos partenaires

AXA FRANCE IARD

S.A. au capital de 214 799 030 € - RCS Nanterre 722 057 460 - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - AXA France Vie - S.A. au capital de 487 725 073,50 € - RCS Nanterre 310 499 959 - TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 959 - AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 - AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances - Juridica - S.A. au capital de 14 627 854,68 € - RCS Versailles 572 079 150 - TVA intracommunautaire n° FR 69 572 079 150 - Siège social : 1 place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi - AXA Assistance France Assurances - S.A. au capital de 51 429 430,40 € - RCS Nanterre 451 392 724 - TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724 - Siège social : 8-10 rue Vaillant Couturier - 92240 Malakoff. Entreprise régie par le Code des assurances.

IMPERIO ASSURANCES & CAPITALISATION

Société anonyme à conseil d'administration, au capital social de 32 300 047,00 €, siège social : est situé au 10, Place de Belgique, 92250 La Garenne-Colombes - 351392543 RCS PARIS.

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'ORIAS n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.
(2) Prix d'un appel local.

BPCE FACTOR

SA au capital de 19 915 600 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France, 75201 Paris Cedex 13, immatriculé au RCS Paris n° 379 160 070.

NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS

SA au capital de 53 559 264 €. Siège social : 30 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris, immatriculé au RCS Paris n° 345 155 337.

BPCE ASSURANCES IARD

Société anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée
au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME.

BPCE PRÉVOYANCE

SA au capital social de 13 042 257,50 € - Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris 352 259 717 RCS PARIS. Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE VIE

SA au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

17. Exprimer une réclamation - résoudre un litige

Exprimer une réclamation

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

■ **En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.**

Vous pouvez également écrire au Service Qualité et Satisfaction Client, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par internet
Banque BCP Service Qualité et Satisfaction Client 16, rue Hérold, 75001 Paris	www.banquebcp.fr/votre-banque/reclamation-et-mediation/

■ **Délai de traitement**

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne pourra pas excéder deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement…), la Banque BCP vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

■ **Cas particulier**

- Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com rubrique : reclamation-et-mediation

Votre recours en médiation

À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou des conditions de médiation disponibles sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

■ **Le médiateur du crédit aux entreprises** pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et a l'assurance-crédit. Service gratuit et confidentiel qui vient en aide aux créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale...

Par internet (contact dans les 48h par le Médiateur départemental du crédit)
Dossier à remplir en ligne sur le site : https://mediateur-credit.banque-france.fr/ (1)

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

■ **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

Par courrier	Par internet
Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02	De préférence par internet(1) via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur, bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le QR code

■ **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges des entrepreneurs individuels, TPE, PME, portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

Par courrier	Par internet
Le Médiateur de l'Assurance TSA 50110 75441 - Paris Cedex 09	www.mediation-assurance.org

■ **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

Par courrier
Monsieur le médiateur de la Banque BCP TSA 31359 75621 Paris Cedex

PLUS D'INFORMATIONS

www.banquebcp.fr/professionnels(1)

Document non contractuel et sous réserve de commercialisation des produits et services dans votre Banque BCP.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils, prenez rendez-vous avec votre conseiller.

Banque BCP

www.banquebcp.fr (1)

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur

Banque BCP, Société par Actions Simplifiée, au capital de 216 125 487 euros, siège social : 16, Rue Hérold 75001 Paris, N° d'immatriculation au RCS : B 433 961 174 RCS PARIS, Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 041.

Crédit photo : @Adobe Stock

10/2026

l'autreagence